



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 06 avril 2017

Date de la convocation :
31/03/2017

*L'an deux mille dix-sept et le six avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER,
Maire.*

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis
BREMONT, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE,
Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD,
Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
13

Secrétaire de séance:
Louis BREMONT

Représentés :

Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS

Absents :

José CHARROUX, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 023

Objet: Suppression de poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Vu le nouveau tableau des emplois présenté,

Vu l'avis du Comité technique réuni le 27 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires service technique "école - cantine - entretien des bâtiments communaux".
- MODIFIE le tableau des emplois en conséquence.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

